

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230602

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

15 juin 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

15 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LELONG Françoise

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole

M. NICOLAÏ Christophe donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre

Mme BESNIER Claire

Mme BONNEFOY Béatrice

Mme RENARD Candy donne pouvoir à GRÉMILLON Patrick

M. STERBA Éléonora donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

MAISONNETTES DU LAC

REMBOURSEMENTS SEJOURS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de deux demandes de remboursements concernant des locations de chalets aux Maisonnets du Lac.

► Monsieur et Madame BLANCHARD Gérard,

Madame BLANCHARD est hospitalisée (certificat d'hospitalisation), ils devaient arriver le 12 juin 2023. Monsieur BLANCHARD demande le remboursement de l'acompte de 74,18€.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire

- D'accepter le remboursement de l'acompte de 74,18€

► Monsieur et Madame REGNIER Sébastien,

Le couple a passé un séjour du 27 au 29 mai 2023 avec leurs deux enfants. Suite à différents dysfonctionnements, le couple souhaite un dédommagement. Après un contact téléphonique avec Le Président, les deux parties ont trouvé un accord amiable, un remboursement de 90€.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter un remboursement de 90€ soit l'équivalent d'une nuitée et demie.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le remboursement de l'acompte de 74,18€ concernant le séjour de Monsieur et Madame BLANCHARD Gérard,
- **ACCEPTÉ** le remboursement de 90€, soit l'équivalent d'une nuitée et demie concernant le séjour de Monsieur et Madame REGNIER Sébastien.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs aux dossiers.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 juin 2023

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS